



VENDÉE ÉNERGIE TRAQUE LE SOLEIL

Pionnière dans l'éolien, Vendée Énergie met le cap sur le solaire. Grande lauréate de l'appel d'offres CRE 3, la société d'économie mixte développe quatre centrales au sol pour 2017. Zoom sur cette structure qui réunit toutes les communes de Vendée. PAR AUDE RICHARD

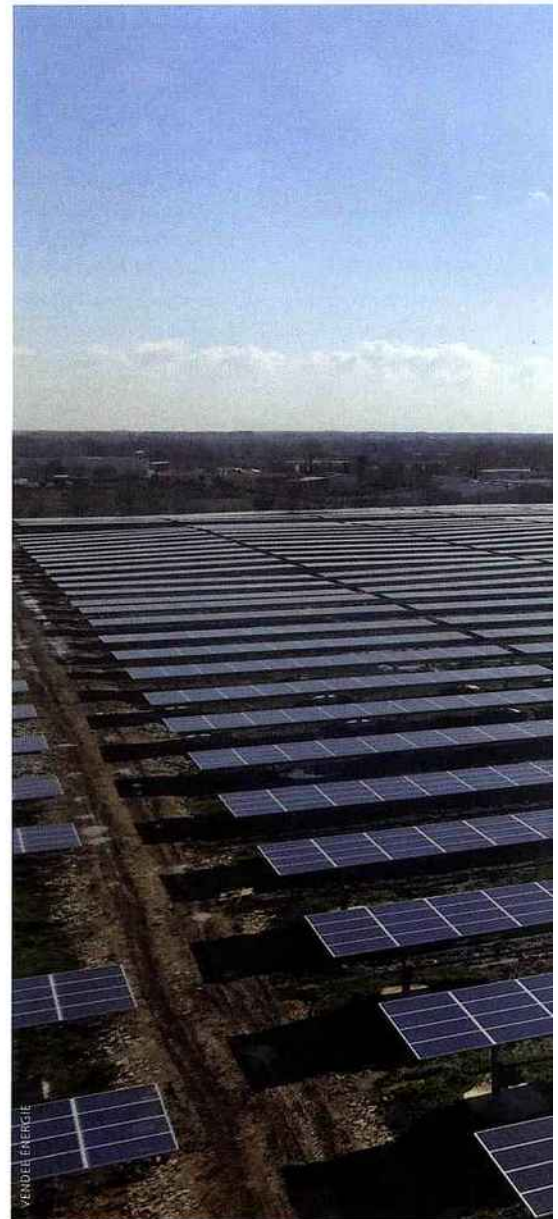
Au départ, c'était un doux rêve. En 2002, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (Sydev), qui réunit toutes les communes et communautés de communes du département pour la distribution de l'électricité, se lance dans l'aventure de la production d'énergies renouvelables. Rapidement, il crée la Reve, la Régie d'électricité de Vendée, afin d'acquiescer et d'exploiter une partie du parc éolien de Bouin, première installation du département. Peu à peu, les parcs éoliens ou photovoltaïques se construisent et le Sydev devient un acteur majeur des énergies renouvelables sur le territoire, avec 25 % du mix renouvelable de la Vendée.

En 2012, la Reve se transforme en société d'économie mixte (Sem) pour se développer davantage, comme l'explique Olivier Loizeau, directeur de la Sem Vendée Énergie.

« La comptabilité publique n'est pas adaptée à une activité industrielle et commerciale comme la production d'énergies renouvelables. Par exemple, vous ne pouvez pas placer votre trésorerie et investir dans des sociétés de projets de type SAS (société par actions simplifiée). Par ailleurs, avec une régie, nous ne pouvions intervenir que sur le domaine public et uniquement dans notre département. Or, nous souhaitons développer la méthanisation, investir aux côtés d'agriculteurs et développer des projets sur d'autres territoires en partenariat avec d'autres Sem. » Depuis l'adoption de la loi sur la transition énergétique, les collectivités peuvent entrer au capital de la société, ce qui n'était pas le cas en 2012.

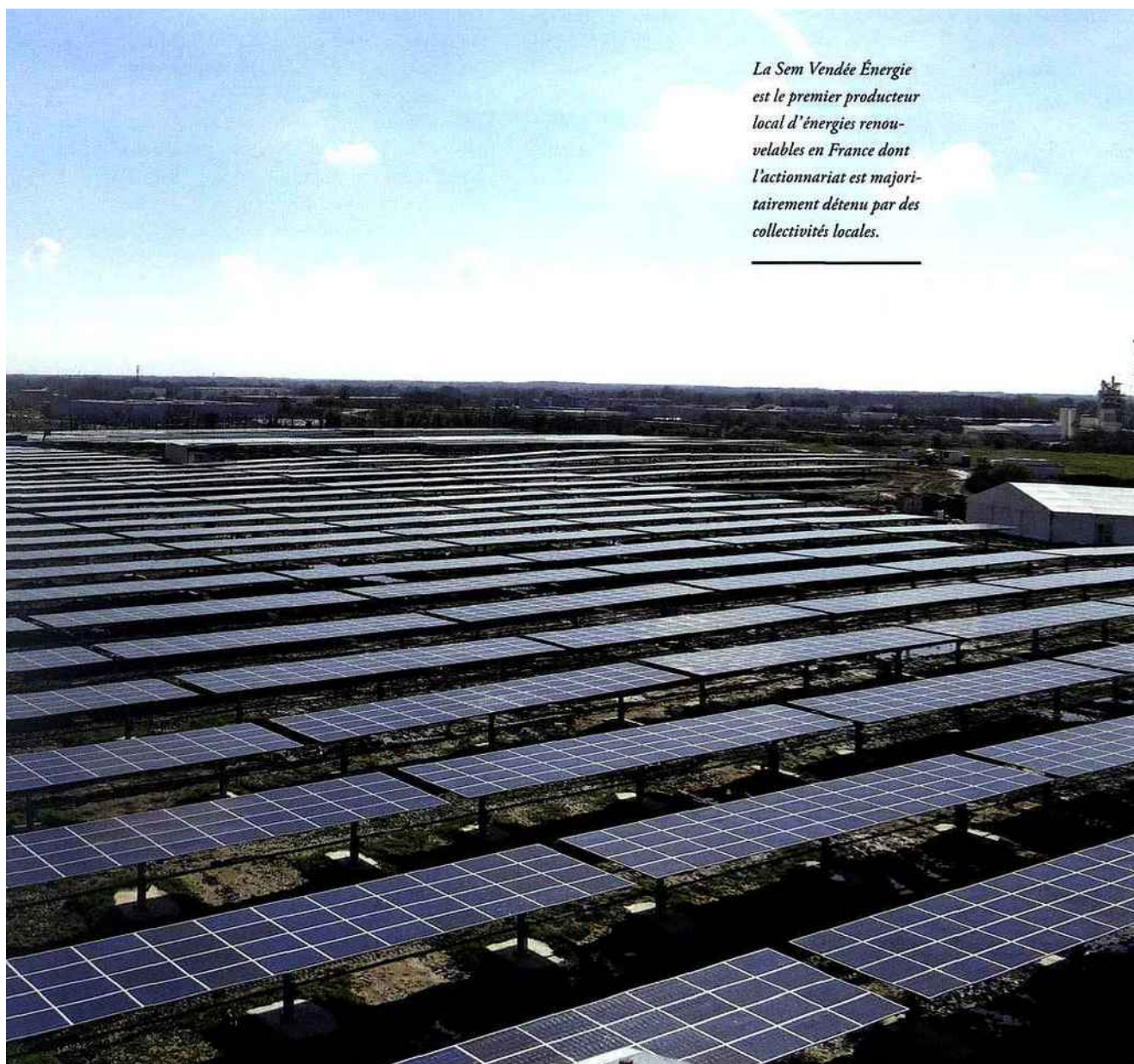
Aujourd'hui, le capital de la Sem Vendée Énergie est de 3,7 M€, détenu par le Sydev (75 %), la Caisse des dépôts (10 %), Sorégies (10 %) et Sergies (5 %), deux Sem de la Vienne. Avec un chiffre d'affaires annuel de 10,7 millions d'euros, Vendée Énergie exploite 6 parcs éoliens (36 éoliennes – 50 MW) et 10 Mwc de panneaux

Le Sydev devient un acteur majeur des énergies renouvelables sur le territoire, avec 25 % du mix renouvelable de la Vendée.



VENDÉE ÉNERGIE

photovoltaïques. Et les collectivités en profitent. Un quart des actifs de production reviennent en effet à la sphère publique. Autrement dit, les collectivités bénéficient des recettes fiscales des projets, mais également de 25 % de dividendes. En 2015, le bénéfice net après impôts de la Sem était de 630 000 euros. 50 % sont reversés aux actionnaires. Le Syndicat d'énergie et d'équipement a donc perçu 225 000 euros. Depuis la loi sur la transition énergétique, les collectivités peuvent également investir aux côtés de la Sem, dans des sociétés dédiées aux projets.



La Sem Vendée Énergie est le premier producteur local d'énergies renouvelables en France dont l'actionnariat est majoritairement détenu par des collectivités locales.

LES ÉLUS LOCAUX ONT DÉCIDÉ D'INVESTIR MASSIVEMENT

Vendée Énergie a fait l'acquisition de sa première centrale photovoltaïque au sol, d'une puissance de 1,59 MWc, à Foussais-Payré, en 2013. Avec un montant d'investissement de 2,5 M€, elle produit 2 GWh/an. Pour cette centrale, lauréate de l'appel d'offres CRE 1, le tarif d'achat de l'électricité était alors de 15,8 c€/kWh.

Elle a été réalisée en partenariat avec la Sem Sergies, l'homologue de Vendée Énergie dans la Vienne, et concomitamment avec la centrale photovoltaïque au sol de Cazaubon dans

le Gers. « En mutualisant les risques de production, notamment dus à l'ensoleillement, et les risques financiers entre nos deux Sem, nous consolidons nos investissements, pour une saine gestion de l'aménagement de nos territoires », précise Olivier Loizeau. En avril dernier, Vendée Énergie a mis en service sa deuxième centrale, la plus grosse du Grand Ouest. Au Poiré-sur-Vie, sur un site d'enfouissement de déchets de 14 ha, 32 000 m² de capteurs photovoltaïques devraient produire 7 GWh. Particularité : les panneaux de marque Upsolar sont installés sur des trackers monoaxe, qui permettent 25 % de rendement supplémentaire par rapport à une centrale fixe. 400 trackers allemands Idematec supportent chacun 48 modules.

Pour cette centrale, lauréate de l'appel d'offres CRE 2, le tarif d'achat de l'électricité est de 11,92 c€/kWh. Vendée Énergie s'est portée acquéreur du projet "Ker Poiré-sur-Vie", en juin 2015, avec l'appui de la



société Finergreen, spécialiste du financement de projets d'énergies renouvelables. La société bretonne Armorgreen l'avait développée. Il restait à la construire et à l'exploiter. La société vendéenne a investi 8 M€ dans ce projet et attend un chiffre d'affaires de 845 000 €.

Forts de ce succès, les actionnaires de la Sem, autrement dit les élus locaux, ont décidé d'investir massivement dans le photovoltaïque. Pour Alain Lebœuf, député Les Républicains et président du Sydev, solaire rime avec aménagement du territoire. *« Nous sommes très vigilants par rapport à la préservation de l'espace agricole. Dans cette optique, nos parcs sont installés sur des centres d'enfouissement de déchets, ce qui permet d'assurer une gestion vertueuse de l'environnement. Les communes qui accueillent les déchets sont désormais celles qui produisent de l'électricité propre, c'est très valorisant. Ce n'est pas du "greenwashing". On a une feuille de route ambitieuse et on s'y tient. »*

En effet, le département s'est fixé pour objectif de produire 50 % de son électricité grâce au renouvelable d'ici 2025. Actuellement, les énergies renouvelables représentent 10 % du mix électrique vendéen, soit 175 000 foyers, avec 7 % d'éolien et 3 % de photovoltaïque, quand le mix national pour ces deux énergies s'approche des 5 %. Pour assumer ses ambitions, la société a proposé quatre projets à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE 3). Et les quatre ont été retenus lors du dernier appel d'offres national pour des centrales de grande puissance. Carton plein ! La Sem vendéenne totalise ainsi 10 % de l'appel d'offres dans la famille des centrales au sol inférieures à 5 MWc.

UN TARIF D'ACHAT DE 8,31 c€/kWh

Non sans mal. Par deux fois, les projets ont été refusés par l'État, le prix de vente de l'électricité étant jugé trop élevé. *« Nous avons les mêmes investissements et les mêmes charges qu'un parc dans le sud de la France, mais avec 20 % d'ensoleillement en moins. Nous avons donc travaillé l'ingénierie financière sur le long terme, au-delà de 20 ans. Les banques locales, traditionnelles, avec qui nous travaillons depuis 2002, nous font confiance. Elles savent que nous n'avons jamais investi à perte »,* indique Olivier Loizeau. Vendée Énergie a opté pour des panneaux fixes, et non pour des trackers, parce que les terrains des sites d'enfouissement sont meubles et que les coûts d'investissement et d'exploitation sont moindres. Grâce à toutes ces optimisations, Vendée Énergie et Armorgreen ont réussi à proposer un prix de 8,31 c€/kWh. En plus d'un prix bas, qui constitue 50 % de la note, Vendée Énergie a marqué des points sur son bilan carbone en misant sur le local de l'étape : la société VMH Énergies à Châtellerault. Pour la construction, un appel d'offres de travaux sera lancé en fin d'année 2016. Les quatre centrales seront construites, toutes

en même temps, sur les communes d'Avrillé, de Givrand, de Talmont-Saint-Hilaire et de La Roche-sur-Yon. Au total, 106 000 m² de panneaux photovoltaïques couvriront près de 60 ha. Grâce à une puissance installée totale de 18,2 MW, ces quatre centrales permettront de produire annuellement 22,7 GWh d'électricité verte, soit les besoins de plus de 8 400 foyers vendéens. Vendée Énergie va investir 19 M€, les travaux devraient débuter fin 2016 pour une mise en service au dernier trimestre 2017. Une fois leur production lancée, ces quatre centrales compléteront le mix énergétique renouvelable de la Vendée, en apportant 15,5 % de puissance photovoltaïque supplémentaire.

UNE CINQUANTAINE DE TOITURES SOLAIRES

En parallèle des parcs au sol, Vendée Énergie développe les installations sur les toitures des bâtiments publics. 50 centrales sont exploitées, soit une puissance cumulée de 3,2 MW. *« Il ne faut pas négliger les petites centrales, car en cumul, les puissances sont intéressantes. Il existe plus de 3 000 bâtiments publics en Vendée. Tous ne sont pas orientés au sud, mais cela représente un potentiel important »,* indique Olivier Loizeau. En 2013, Vendée Énergie a modifié le montage juridique de ces projets. Pour les différencier des centrales au sol, elle a créé une filiale, la SAS "PV Collectivités 85", détenue à 100 % par la Sem. Il n'existe pas de cadastre solaire, mais dès qu'un bâtiment est construit ou rénové, l'option solaire est étudiée. Onze nouvelles centrales vont être construites entre 2016 et 2017, sur 6 700 m², pour une puissance d'1 MW. Dans sa feuille de route, la Vendée s'était initialement fixé un premier palier de 53 000 foyers alimentés grâce au solaire d'ici 2020. À ce rythme, l'objectif devrait être atteint... dès 2018. ■

MÉTHANISATION ET "POWER TO GAS"

Vendée Énergie se lance également dans la méthanisation. Elle souhaite jouer un rôle de facilitateur et rester minoritaire dans les projets territoriaux, associant des agriculteurs, des collectivités et éventuellement des industriels. La société possède 13 % de capital dans la SAS Méthavie, au Poiré-sur-Vie, dont la mise en service est prévue pour cet été, et 8 % dans la SAS Sainter Méthanisation, à Sainte-Hermine. Plus largement, Vendée Énergie étudie les énergies marines, l'éolien offshore et des solutions de stockage, comme l'hydrogène. Le Sydev s'est engagé dans les réseaux intelligents avec le démonstrateur Smart Grid Vendée.